



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 août 2013 à 18 heures 30

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude GUIBAL, Député Maire,
Président de séance
M. Patrice NOVELLI, Premier Adjoint au Maire
M. André BARDIN, Adjoint au Maire
Mme Nathalie LEROY, Adjoint au Maire,
Mme Claudette REBAUDO, Adjoint au Maire
M. Marc DIMECH, Adjoint au Maire
Mme Patricia MARTELLI, Adjoint au Maire
M. Michel JAUSSAUD, Adjoint au Maire
M. Jean-Claude GHIENA, Adjoint au Maire
M. Dominique OBERTO, Conseiller Municipal
M. Antoine SOCCOIA, Conseiller Municipal

Mme Laure DALMASSO, Conseiller Municipal
Mme Eliane FRANCO, Conseiller Municipal
M. Jean STAGNO, Conseiller Municipal
M. Pierre GERACE, Conseiller Municipal (jusqu'à
18h45)
M. Saada BOUZID, Conseiller Municipal
M. Jean-Marie MASSART, Conseiller Municipal
Mme Fabienne OTTAVIANI, Conseiller Municipal
Madame Bettina COHEN-TANOUDJI, Conseiller
Municipal
Monsieur Daniel VANMOEN, Conseiller Municipal
Madame Claire TAXIL, Conseiller Municipal (*secrétaire
de séance*)

Avaient donné pouvoirs :

Mme Martine CASERIO à M. le Député Maire
M. Christian TUDES à M. André BARDIN
M. Pierre GERACE à Mme Fabienne OTTAVIANI (à partir de 18h45)
Mme Solange GOUJON à Mme Claudette REBAUDO
Mme Martine KOPAJ à Mme Patricia MARTELLI
Mme Marie-Claire HUGON à M. Saada BOUZID
Mme Josette PIAZZA-FILIPPI à Mme Nathalie LEROY

Absents :

M. Michel RIDEAU
Mme Anne MATHE DE BOTTON
Mme Pascale GERARD
M. Philippe BUZET
Mme Nathalie SIONIAC
M. Charly JULIEN
Mme Danièle GERARD PISANI
M. Alain CHOUYA

Madame Claire TAXIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Député Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2013 qui est approuvé **à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Maintien ou non de M. Patrice NOVELLI dans ses fonctions d'Adjoint au Maire

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 24 voix contre le maintien – 3 voix pour le maintien décide ne pas maintenir Monsieur Patrice NOVELLI dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Affaire n°2 : Retrait de la délégation de membre de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales politiques accordée à M. Patrice NOVELLI

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 24 voix pour, 2 voix contre (MM. Hugon et Bouzid). M. Novelli ne participe pas au vote. décide de retirer, à Monsieur Patrice NOVELLI, la délégation de membre de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales politiques.

Affaire n°3 : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : fixation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur à compter du 1^{er} Janvier 2014

Rapporteur : Monsieur Michel JAUSSAUD

à l'unanimité

fixe le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,44 et précise que ce nouveau coefficient sera appliqué pour les années 2014 et suivantes.

Affaire n°4 : Parking George V – fixation des tarifs

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude GHIENA, Adjoint au Maire

à l'unanimité

autorise Monsieur le Député-Maire à fixer un tarif mensuel de 90,00€ hors charges pour chaque emplacement du parking souterrain George V et à signer les conventions de mise à disposition, pour une année renouvelable par tacite reconduction.

Affaire n°5 : Consultation du conseil municipal concernant l'installation d'une station service, route de Sospel, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Rapporteur : Monsieur André BARDIN, Adjoint au Maire

à l'unanimité

émet un avis favorable à l'installation d'une station service, route de Sospel, sous condition que le pétitionnaire s'engage, lors de la fermeture de l'installation existante (45 avenue saint-roman) à dépolluer le site et autorise Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes afférents et nécessaires à cette affaire.

La séance est levée à 18 h 50.

Fait à Menton, le 19 août 2013
Le Député Maire,

Jean-Claude GUIBAL